

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA DE BORDJ BOU ARRERIDJ
DAIRA DE DJAAFRA
COMMUNE DE DJAAFRA
N° fiscal : 41700200003407401014

AVIS d'attribution provisoire

Vu l'article 65 du décret présidentiel n° 15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

le président de l'APC de DJAAFRA informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à L'AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N° : 02/2025 Publié dans les quotidiens nationaux EL Raid en arabe et BOTOLA en français date du 06/10/2025, et deux journaux électronique dz54 en areb et Algerie patriotique en français concernant L'Opération suivante :

Achat de deux camions pour enlever les ordures ménagères

Que l'opération a été attribution comme suite :

N°	Intitulé de l'opération	soumissionnaires	NIF	Montant proposé Ouvert en TTC	Montant proposé Corrigé en TTC	Note technique	Délais	Observation
01	Achat de deux camions pour enlever les ordures ménagères	ETS ALL MOTORS Gérant " Hadbi Elhosseyn"	18802040101413304200	19 482 000,00 Da	19 482 000,00 Da	65.16 Points	45 jours	Moins disant et qualifier technique-ment

Conformément à l'article 82 décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et délégations de service public et l'article 56 de la Loi n° 23-12 du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics .

Les soumissionnaires a le droit de contester le choix opéré en introduisant un recours dans les dix (10) jours à compter de première publication de l'avis d'attribution provisoire provision a la commission des marchés de la commune.

Djaafra Le :
Le P/ APC de Djaafra